



Communauté  
d'Universités et d'Établissements  
Lille Nord de France

*Séance du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2015*

### **Projet de Délibération relative au principe du passage aux RCE de la ComUE en 2016**

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles 718-2 à L718-5, et l'article 117 de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013,

Vu le décret n°2015-1064 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la Communauté d'Universités et d'Établissements « Lille Nord de France » ;

Vu l'avis n°2015-03 du Comité technique de la ComUE en sa séance du 03 décembre 2015 ;

Considérant le rattachement de l'ESPE comme composante de la ComUE Lille Nord de France,

Considérant le transfert des emplois et des personnels de l'ESPE ayant optés pour la ComUE,

Considérant la volonté affirmée par l'Etat,

Considérant que membres sur les membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration,

#### **Article 1 :**

D'acter le principe du passage de la ComUE aux Responsabilités et Compétences Élargies

#### **Article 2 :**

Le Président de la ComUE Lille Nord de France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans l'établissement.

Le Président

Philippe ROLLET

Nombre de votants : Pour : Contre : Abstention :
---